

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le QUINZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BOYER, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, CHARMENTRAY à MAINAGE, HUCHER à LE BIHAN, JULIENNE à BOIRON, LE PROVOST à VELLA, MULLER à JEZEQUEL, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-114

MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE DU PORT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 26 du contrat de concession qui lie la Commune et la société du Port de Plaisance, qui porte sur le règlement du port, les mesures de Police et les consignes d'utilisation, et qui prévoit la mise en oeuvre de ces dispositions par arrêté de la Commune.

Madame le Maire soumet à l'assemblée la proposition de modification du règlement de police du port afin d'intégrer des dispositions notamment relatives aux règles de voisinage et de pollution sonore, à l'accès aux pontons et aux locations pour hébergement.

Ce projet a fait l'objet d'une information au Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) et a reçu un avis favorable du Conseil Portuaire réuni le 06 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 06 décembre 2023,

- **EMET un avis favorable** à la modification de l'arrêté municipal portant règlement particulier de police du port de Trozoul.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

